

Le deux poids, deux mesures a encore frappé

Article rédigé par *Bruno de Seguins Pazzis*, le 20 septembre 2019

« Selon que vous serez puissant ou misérable, les jugements de cours vous rendront blanc ou noir » ...

Ainsi, au 17^{ème} siècle, Jean de La Fontaine dénonçait-il, avec la ruse qui convenait à l'époque, l'arbitraire des cours de justice. Il n'y a rien à changer à cette affirmation en notre 21^{ème} siècle post-moderne.

Démonstration :

Le jeudi 29 août 2019, le tribunal correctionnel de Gap, suivant toutes les réquisitions du procureur, a prononcé des peines de six mois de prison ferme contre trois responsables de [Génération identitaire](#), après [les actions anti-migrants menées sur la frontière franco-italienne](#) par cette association au printemps 2018. La prison ferme n'étant pas suffisante, l'association est, elle, condamnée à l'amende maximale de 75.000 euros et chacun des prévenus âgés respectivement de 24, 26 et 29 ans à 2 000 euros d'amende, ainsi qu'à la privation de leurs droits civiques, civils et de famille pendant cinq ans. Quel était la gravité des faits ? Le 21 avril 2018, Génération identitaire avait monté une vaste opération au col de l'Échelle, point de passage de nombreux [migrants](#) dans les Hautes-Alpes.

Une centaine de personnes vêtues de la même doudoune bleue s'étaient mobilisées, avec deux hélicoptères, une banderole géante, et une « frontière symbolique » matérialisée dans la neige par des grillages en plastique. L'objectif des manifestants était d'alerter l'opinion sur l'insuffisance, voire l'absence, de surveillance et de contrôle des frontières en matière de lutte contre l'immigration clandestine par l'autorité publique compétente.

Le 16 septembre 2019, soit moins de trois semaines après, le tribunal correctionnel de Lyon relaxe deux trentenaires accusés de « vol en réunion » pour avoir décroché et subtilisé la photographie officielle du Président de la République dans la mairie du 2^{ème} arrondissement de Lyon. Ils étaient passibles de cinq ans de prison et de 75 000 euros d'amende. Le procureur beaucoup plus clément ne demandait dans son réquisitoire que 500 euros d'amende pour chacun des prévenus.

Le tribunal ne l'a même pas suivi au motif que *«Le dérèglement climatique est un fait constant qui affecte gravement l'avenir de l'humanité en provoquant des cataclysmes naturels dont les pays les plus pauvres n'auront pas les moyens de se prémunir et en attisant les conflits violents entre les peuples, mais aussi l'avenir de la flore et de la faune en modifiant leurs conditions de vie sans accorder aux espèces le temps d'adaptation requis pour évoluer»*.Reconnaissant toutefois la réalité du vol d'un objet *«d'une valeur fortement symbolique»*(il aurait pu aussi reconnaître l'injure à la république et à son président), le juge a estimé estime qu'il s'agissait d'un geste *«manifestement pacifique»*, représentant un *«trouble à l'ordre public très modéré»*, puisque *«le mode d'expression des citoyens en pays démocratique ne peut se réduire aux suffrages exprimés lors des échéances électorales mais doit inventer d'autres formes de participation dans le cadre d'un devoir de vigilance critique»*. Sous la plume de ce magistrat, le vol devient ainsi un *«enlèvement sans autorisation»*, devant être *«interprété comme le substitut nécessaire du dialogue impraticable entre le président de la République et le peuple»*.

Questions :

Quels termes de l'attendu de ce second jugement ne s'appliqueraient-ils pas au premier cas ?Les militants de Génération identitaire faisaient ils autre chose que d'alerter eux aussi sur une urgence et une insuffisance

d'action de l'autorité ? N'inventent-ils pas « *d'autres formes de participation dans le cadre d'un devoir de vigilance critique* » ? Si « *le dérèglement climatique est un fait constant qui affecte gravement l'avenir de l'humanité...* », l'immigration incontrôlée et massive n'est-elle pas un grave danger pour la sécurité des français et la défense de leur identité ?...

Réponses :

Selon que vous accepterez l'idéologie du moment ou que vous la combattrez, selon que vous pratiquerez le culte à la déesse Gaia (en n'omettant surtout pas de demander l'intercession de sainte Greta Thunberg) ou que vous combattrez pour la sauvegarde de notre civilisation, les jugements de cours vous rendront blanc ou noir.

Méditation :

« *La justice est sujette à dispute. La force est très reconnaissable et sans dispute. Ainsi on n'a pu donner la force à la justice, parce que la force a contredit la justice, et a dit qu'elle était injuste, et a dit que c'était elle qui était juste. Et ainsi ne pouvant faire que ce qui est juste fût fort, on a fait que ce qui est fort fût juste.*
» Pascal dans « Fragment Raisons des effet ».

Bruno de Seguins Pazzis